

35



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 23 avril 2009

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 23 avril 2009

13 h

Prière.

Le président rend la décision suivante :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, hier, après la période des questions, un rappel au Règlement a été fait relativement à l'emploi du terme « chantage ».

Intervenant au sujet du rappel, le leader parlementaire du gouvernement et celui de l'opposition ont invoqué des précédents où il a été statué que le terme « chantage » était admissible et d'autres où le terme a été jugé non parlementaire.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, la jurisprudence en matière de propos non parlementaire peut servir à guider la présidence de la Chambre. Cependant, je tiens à citer *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, de Marleau et Montpetit, à la page 526 :

Lorsqu'il doit décider si des propos sont non parlementaires, le Président tient compte du ton, de la manière et de l'intention du député qui les a prononcés, de la personne à qui ils s'adressaient, du degré de provocation et, ce qui est plus important, de la question de savoir si oui ou non les remarques faites ont semé le désordre à la Chambre.

Plus loin, l'ouvrage ajoute ce qui suit :

La codification du langage non parlementaire s'est révélée impossible, car c'est du contexte dans lequel les mots ou phrases sont utilisés que le Président doit tenir compte lorsqu'il décide s'ils devraient ou non être retirés.

Hier, la députée de Rothesay a deux fois soutenu que le ministre de l'Éducation pratique le chantage affectif contre le personnel enseignant.

J'ai examiné la transcription et l'enregistrement vidéo des délibérations en cause.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, l'emploi du terme « chantage » me préoccupe, surtout relativement aux actes d'un pair, en l'occurrence un ministre.

À mon avis, le terme « chantage » a en soi certaines connotations. Même si la députée a utilisé le terme « chantage affectif », je suis resté perplexe quant au sens exact que ce terme était censé véhiculer.

En tout cas, un tel terme, employé à l'égard d'un ou une parlementaire, tend à semer le désordre.

J'ai déclaré à maintes reprises que nous devons traiter chaque parlementaire en qualité de personne honorable, et la façon dont nous nous exprimons dans les débats devrait témoigner cette considération.

En l'espèce, je vais réitérer la norme de l'honorabilité et demander aux parlementaires de se garder de s'adresser des paroles qui pourraient être perçues comme accusatrices ou qui risquent de semer le désordre à la Chambre. Tout compte fait, je demande à la députée de Rothesay de retirer le terme « chantage ».

La députée se rétracte.

M^{me} Blaney (Rothesay) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Rothesay et des environs, qui exhortent le gouvernement à investir les capitaux nécessaires à l'école primaire Kennebecasis Park. (Pétition 43.)

M. Holder (Saint John Portland) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de personnes intéressées qui s'opposent à l'abolition de services gouvernementaux régionaux et d'emplois dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, notamment des postes au garage de voirie de Hampton et les traversiers sur le bas Saint-Jean. (Pétition 44.)

M. Harrison (Hampton-Kings) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la vallée du fleuve Saint-Jean, qui s'opposent à la suppression du service de traversier sur le fleuve à Gagetown et à Hampstead ainsi que dans la baie de Belleisle. (Pétition 45.)

M. MacDonald (York-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Mactaquac et des environs contre la fermeture du parc provincial Mactaquac l'hiver et exhortant le gouvernement à réexaminer la décision ou à rechercher d'autres sources de recettes. (Pétition 46.)

M^{me} Poirier (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Richibucto, qui protestent contre le taux du DSL et les évaluations foncières astronomiques de 2009. (Pétition 47.)

Pendant les questions orales, le président interrompt les délibérations et rappelle que les questions doivent tomber sous la compétence administrative du gouvernement et ne peuvent se rapporter aux affaires personnelles d'un ou une ministre.

Le président demande que M. MacDonald retire le terme « menteur ». Le député se rétracte.

Après les questions orales, M. P. Robichaud invoque le Règlement ; il soutient que le microphone de M. MacDonald n'aurait pas dû être coupé pendant la réaction du député aux propos de l'hon. M. Jamieson. Le président déclare que le rappel au Règlement est bien fondé.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Miles :

51, *Loi sur les thérapeutes respiratoires.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Conformément à l'avis de motion 52, M. MacDonald, appuyé par M. Urquhart, propose ce qui suit :

attendu que le parc provincial Mactaquac a été aménagé dans la foulée d'un engagement historique que le premier ministre Louis J. Robichaud a pris envers les gens du comté de York ;

attendu que le parc provincial Mactaquac est un fournisseur important, dans la région du comté de York, d'emplois réguliers et d'emplois saisonniers ;

attendu que le parc provincial accueille en moyenne 18 000 personnes, et ce, rien que pendant la saison hivernale, et qu'il constitue un aspect économique vital de la région du comté de York pendant les quatre saisons au chapitre des emplois et des recettes produites par les personnes qu'il accueille ;

attendu que le parc provincial Mactaquac sert aussi de fournisseur d'eau important aux services d'incendie du secteur pendant les quatre saisons de fonctionnement ;

attendu que le personnel du parc fait aussi partie intégrante des cérémonies du jour du Souvenir dans la partie du parc Mactaquac appelée York Centennial ;

attendu que les réductions du budget du parc provincial proposées pour la saison hivernale auront un effet néfaste sur le fonctionnement et l'entretien du parc pendant les saisons du printemps et de l'automne et nuiront à la qualité des services pendant la grande affluence de l'été ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à rencontrer le personnel et les parties prenantes clés du parc provincial Mactaquac afin de déterminer d'autres moyens d'accroissement des recettes et de réduction des coûts pour que le site essentiel demeure ouvert toute l'année afin de servir les gens du Nouveau-Brunswick qui utilisent ce parc à longueur d'année pour

accroître leur mieux-être physique et profiter de la beauté de la région de Mactaquac.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Jamieson, appuyé par M. Miles, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 52 soit amendée comme suit :

par la substitution, dans le paragraphe de la résolution, à tout le passage entre le mot « provincial » et le mot « servir », de ce qui suit :

« à continuer d'être ouvert à de bonnes suggestions rationnelles quant à d'autres modes de mise en oeuvre d'un programme d'hiver au parc provincial Mactaquac afin de ».

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud, aussi chargée de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se poursuit. La présidente suppléante de la Chambre indique qu'un ou une motionnaire, pendant la période des affaires émanant de l'opposition, peut intervenir sur la motion originale, sur les amendements proposés et terminer le débat par sa réplique.

Après un certain laps de temps, M. MacDonald, appuyé par M. Urquhart, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 52 soit amendé comme suit :

par la substitution, à tout le passage entre le mot « rationnelles » et le mot « programme », de ce qui suit :

« quant à des façons novatrices de réduire les dépenses et d'augmenter les recettes en travaillant de concert avec le personnel et les parties prenantes clés dans le contexte d'une installation dont la province est propriétaire-exploitante afin de mettre en oeuvre le ».

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

L'amendement amendé, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 52 amendée, dont voici le texte :

attendu que le parc provincial Mactaquac a été aménagé dans la foulée d'un engagement historique que le premier ministre Louis J. Robichaud a pris envers les gens du comté de York ;

attendu que le parc provincial Mactaquac est un fournisseur important, dans la région du comté de York, d'emplois réguliers et d'emplois saisonniers ;

attendu que le parc provincial accueille en moyenne 18 000 personnes, et ce, rien que pendant la saison hivernale, et qu'il constitue un aspect économique vital de la région du comté de York pendant les quatre saisons au chapitre des emplois et des recettes produites par les personnes qu'il accueille ;

attendu que le parc provincial Mactaquac sert aussi de fournisseur d'eau important aux services d'incendie du secteur pendant les quatre saisons de fonctionnement ;

attendu que le personnel du parc fait aussi partie intégrante des cérémonies du jour du Souvenir dans la partie du parc Mactaquac appelée York Centennial ;

attendu que les réductions du budget du parc provincial proposées pour la saison hivernale auront un effet néfaste sur le fonctionnement et l'entretien du parc pendant les saisons du printemps et de l'automne et nuiront à la qualité des services pendant la grande affluence de l'été ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à continuer d'être ouvert à de bonnes suggestions rationnelles quant à des façons novatrices de réduire les dépenses et d'augmenter les recettes en travaillant de concert avec le personnel et les parties prenantes clés dans le contexte d'une installation dont la province est propriétaire-exploitante afin de mettre en oeuvre le programme d'hiver au parc provincial Mactaquac afin de servir les gens du Nouveau-Brunswick qui utilisent ce parc à longueur d'année pour accroître leur mieux-être physique et profiter de la beauté de la région de Mactaquac.

La motion 52 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 54, M. Fitch, au nom de M. Alward, appuyé par M. Fitch, propose ce qui suit :

attendu que les économies dans l'ensemble du Canada sont en déclin depuis plusieurs mois et que les administrations locales ainsi que les gouvernements provinciaux et fédéral cherchent des moyens d'injecter de l'argent dans les régions afin de stabiliser les marchés financiers ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est actuellement aux prises avec une situation financière extrêmement difficile, car les déficits annuels et la dette nette provinciale augmentent à un rythme insoutenable qui aura des répercussions négatives sur les finances de la province pendant des décennies et des générations ;

attendu que les fonds pour la recherche et le développement doivent être une composante clé de la relance de l'économie néo-brunswickoise par le truchement d'investissements dans l'éducation, la technologie, l'infrastructure et l'industrie ;

attendu que le Nouveau-Brunswick se situe actuellement près du dernier rang parmi les provinces canadiennes au chapitre des investissements dans la recherche et le développement de la part des secteurs fédéral, provincial, commercial, sans but lucratif, des études supérieures et de l'investissement étranger ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à chercher toutes les ressources disponibles pour augmenter le financement, y compris de nouveaux fonds fédéraux, provinciaux et du secteur privé, pour que cette composante vitale de notre économie puisse aider les gens du Nouveau-Brunswick et nos entreprises à relancer notre économie provinciale afin que la province soit de nouveau caractérisée par la création d'emplois et la prospérité et à l'avant-garde en fait de technologies, de recherche et de développement de produits et services de calibre mondial.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se poursuit. Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 33, 34, 35 et 36 (22 avril 2009) ;
documents demandés dans l'avis de motion 37 (22 avril 2009).